

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2014

Présents : L. BARAFORT, T. SOUSTELLE, J-C GARNIER, J-L CHABROL, C. DONNARD, P. MAZOYER

Absent : J-M JACQUOT a donné pouvoir à Christine DONNARD

Mme Laure BARAFORT est secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h30.

Le compte rendu du conseil municipal du 2 juillet a été complété à la demande de Christine DONNARD et avec l'accord des autres membres du Conseil, par une phrase qu'elle n'avait pas exprimée lors de la séance, mais qu'elle souhaite rajouter :

Au paragraphe : Rencontre avec MM. CEBRIA et GUILLOT

« Mme Christine DONNARD ajoute qu'ils sont jeunes et créent leur activité agricole. Ils sont donc des entrepreneurs qui prennent des risques (financiers entre autres) pour développer leur exploitation. »

Le compte rendu du conseil municipal du 14 mai est ensuite adopté à l'unanimité.

Point n°1 :

Rapport d'activité du Pays Grand 'Combien

L'ensemble des conseillers ayant pris connaissance du document, celui-ci n'amène aucun commentaire.

Point n°2 :

Désignation du coordinateur communal pour le recensement 2015 (recensement qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015)

Il est proposé de nommer Mme Céline TALIGROT comme coordinateur communal.

M. Guillaume PLANTIER, ayant déjà fait le recensement 2010, il lui sera proposé d'effectuer à nouveau cette tâche pour l'année 2015.

L'agent recenseur recevra une indemnité équivalente à la somme que l'INSEE versera à la commune.

Adopté à l'unanimité

Point n°3 :

Autorisation de signature par le maire de la convention de télétransmission des documents budgétaires, marchés publics et actes soumis au contrôle de légalité

Madame Laure BARAFORT est autorisée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal à signer la convention de télétransmission des documents budgétaires, marchés publics et actes soumis au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité

Point n°4 :

Désignation d'un référent PNC

Lamelouze, commune signataire de la Charte du Parc National des Cévennes doit proposer un élu référent pour la communication avec le Parc.

Jean-Claude Garnier est ce référent

Adopté à l'unanimité.

Point n°5 :

Subvention à l'équipe de chasse « Les amis de Lamelouze »

La subvention accordée est de 100 euros, comme précédemment.

Adopté à 6 voix POUR

et 1 abstention.

Point n°6 :

Désignation d'un référent « tempête » pour ERDF et de son suppléant

Ces personnes doivent bien connaître le terrain et les habitants. Ils recevront une formation et travailleront en partenariat avec ERDF en cas d'événements météorologiques impactant les installations de la commune.

Sont désignés

Titulaire : Thierry SOUSTELLE

Suppléant : Jean- Claude GARNIER

Adopté à l'unanimité.

Point n°7 :

Transport scolaire

Au cours de l'année 2013, la mairie avait informé par courrier M. Max ROUSTAN, Président du Syndicat Mixte des Transports du Bassin Alésien et M. Jean DENAT, Président de la Commission Infrastructure et Déplacement, de l'intérêt qu'elle portait à l'extension du réseau de transport scolaire de la ligne 93s. N'ayant pas obtenu, à ce jour, aucune réponse de leur part, le Conseil décide de réitérer la demande.

Questions diverses et informations :

- **Rencontre avec Mme CUDEL**

Après discussion, il est proposé de rencontrer Mme CUDEL lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le lundi 8 septembre à 19h30.

- **Marché estival**

Une réunion de coordination avec Mme Laure BARAFORT, Mme Françoise BRUGUIERE, M. Jean-Pierre SOUSTELLE, M. Jean-Michel JACQUOT aura lieu **le mercredi 6 août à 18h00 à la mairie.**

- **Date de la réunion « captage » et route de la rivière**

L'arrêté préfectoral d'utilité publique a été publié en avril 2014.

Un courrier comprenant une copie dudit arrêté a été adressé aux propriétaires du « chemin de la rivière ainsi que des terrains du captage (périmètre rapproché).

Il propose une réunion d'informations à ce sujet avec les élus.

La date retenue est le jeudi 4 septembre à 20h00 à la salle polyvalente de Lamelouze

- **Un changement de forfait téléphonique du contrat** Orange a été choisi pour la mairie, incluant la possibilité de téléphoner sur les portables pour un tarif de : 39, 90 euros HT évitant les hors-forfait onéreux.

- **Qu'est-ce que notre commune peut mettre en place pour le centenaire 1914 ?**

Une collecte de témoignages de mémoire, de documents et photos est retenue.

Les écrits originaux seront scannés et immédiatement rendus aux familles.

- **Le container à verre du Col de la Baraque sera peut-être remplacé**

Lors de la réunion avec MM. Malavieille et Perez, ce jour de 17h15 à 19h, nous avons évoqué le manque que représentait le non remplacement du container à verre au Col de La Baraque.

M. Malavieille demandera à M. Doussière, vice-président à la Communauté en charge de ce dossier de reconsidérer son remplacement.

- **Remarques de Pierre MAZOYER :**

1. **Débroussaillage – Encombrants** : Ce texte aurait pu être plus voyant et accrocheur, il faudra les faire reparaitre dans le bulletin municipal.
2. **Croix huguenote de Denis VINCENTY et article de Midi Libre** :
Pierre regrette de ne pas en avoir été informé.
M. Jean-Luc CHABROL explique que le culte mensuel n'ayant pas eu lieu à Lamelouze, ni en mai ni en juin, la décision de placer un culte début juillet a été prise rapidement. L'information et l'invitation est parue dans le Midi Libre dans la rubrique de la Paroisse.
Tout en validant le fait que la commune n'ait pas porté cette information (cf. La loi de 1905, Séparation de l'Eglise et de l'Etat), Pierre MAZOYER aurait aimé être invité.

L'ensemble du Conseil regrette que le travail de création et le savoir-faire de Denis VINCENTY n'aient pas été mis en valeur dans l'article de Midi Libre.

L'ensemble des membres du Conseil tient à remercier Denis VINCENTY de son geste authentique et généreux.

- **Parapet de la D432 endommagé à la suite d'un accident en décembre dernier.**
Le Conseil Général a été interpellé. Une déclaration a été complétée et faxée de la mairie. Les travaux pourront être effectués et les pierres débarrassées du terrain de M. et Mme WOOLEY dès qu'un responsable du CG sera passé pour expertiser.

M. Thierry SOUSTELLE en a informé M. et Mme WOOLEY.

- **Yourte et caravanes**

Suite aux réunions des Assises de l'Habitat et de la mise en place de la loi ALUR, d'une part et à son intervention pour rappeler l'interdiction de faire du feu d'autre part, Mme BARAFORT, en sa qualité de maire de la commune a rédigé un courrier à l'attention de M. PUJOLAS, de Mme E. ROUGE et M. G. SAUZEREAU. Tous habitant dans des constructions légères (cabanes, yourte ou tentes) parfois depuis plusieurs années, et dans des zones : « N » où il n'est pas possible d'implanter une habitation quelle qu'elle soit ; et « III UC » du PLU communal.

Ils se sont présentés en mairie pour être informés et doivent se rapprocher du service de l'Assainissement de la Communauté de Communes (CC).

Le Conseil s'informe auprès de Mme E. ROUGE présente à la réunion.

Mme C. TALIGROT (secrétaire de mairie et à la CC au service de l'Urbanisme) sera en charge de rassembler toutes les informations nécessaires pour répondre de façon précise et adaptée à chaque cas répertorié sur la commune. Elle demandera l'appui de M. CERPEDES responsable du service de l'urbanisme à la Communauté.

Les personnes concernées seront rapidement informées de la marche à suivre.

La séance est levée à 21h30.